



## L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

**Dénomination sociale :** « METCO » SARL

**Siège Social :** DJIBOUTI

**Représentant :** Me MOUMINA KAMIL HASSAN

**Adresse :** rue de Moscou Immeuble Dr Bourhan 1<sup>er</sup> Etage – DJIBOUTI

**Date & Heure de la modification :** 06/08/2025 à 10H00

**N° d'immatriculation au registre analytique :** 12557/B/SARL

**Nature de la modification :** ACTE COMPLEMENTAIRE

**Objet de la modification :** INSCRIPTION DU NANTISSEMENT JUDICIAIRE DE PARTS SOCIALE

**Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :**

Suite aux dépôts de l'ordonnance n°205/RAG/2025 du 16/07/2025 du tribunal de première instance et de la signification d'ordonnance et procès-verbal de saisie-arrêt conservatoire de droits d'associés et valeurs mobilières de la société « METCO » SARL en date du 31/07/2025, déposés par Maître MOUMINA KAMIL HASSAN (Huissier de Justice), il a été décidé de procéder à l'inscription suivante :

❖ **INSCRIPTION DU NANTISSEMENT JUDICIAIRE DE PARTS SOCIALES EN DATE DU 16/07/2025**

Aux termes de cette ordonnance, le Tribunal de Première Instance autorise Monsieur BASEM ALI ABDO à pratiquer :

- Une saisie-arrêt conservatoire, entre les mains des banques de la place, et de tous tiers détenteurs de sommes, deniers ou valeurs détenues du défunt, MOUFID OUADI MAHMOUD,
  - Une saisie-arrêt conservatoire sur les droits pécuniaires attachés à l'intégralité des parts ou valeurs mobilières appartenant au défunt MOUFID OUADI MAHMOUD au sein des sociétés M&B SARL, METCO SARL et GLOBAL SARL ;
  - Une inscription de nantissement conservatoire sur les droits d'associé et valeurs mobilières dans les sociétés précitées détenues par le défunt, MOUFID OUADI MAHMOUD, conformément aux dispositions des articles L.2282-311 et suivants du code de commerce.
- Pour sûreté et garantie de la somme de **430.452 USD** (quatre cent trente mille quatre cent cinquante-deux Dollars Américains) en principal, à laquelle nous évaluons provisoirement sa créance.